

JOURNAL D'OCTOBRE 2022

Petites précisions importantes sur les élections du 1er au 8 décembre 2022

Quelles nouveautés ?

- **La mise en place des CSA** : les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont fusionnés en une instance unique : **le comité social d'administration**.

La suppression des CAP locales : maintien uniquement des CAP nationales par catégorie hiérarchique.

Pour la CGT, Cette loi réduit le champ des compétences et affaiblit fortement la démocratie locale.

Qui vote ?

- **Pour les CSA** : tous les agents titulaires, stagiaires, contractuels en CDI ou CDD d'au moins 6 mois (qualité appréciée au jour du scrutin).

- **Pour les CAP** : les fonctionnaires titulaires appartenant à un corps relevant de cette CAP.

- **Pour les CCP** : les contractuels justifiant d'un CDI, ou d'un CDD d'une durée minimale de 6 mois, d'un contrat PACTE, d'un contrat « handicap ».

Comment ?

- **PAR UN VOTE ÉLECTRONIQUE** : sur ordinateur (professionnel ou personnel), tablette, smartphone en créant un compte électeur, via un identifiant à récupérer dans l'ENSAP.

Les élections professionnelles auront lieu du 01 au 08 décembre 2022 et se dérouleront selon un mode électronique.

Notre section a réuni sur sa liste 10 candidats représentatifs de 4 départements de notre Dircofi.



LA PHRASE DU MOIS :

"Les salariés sont les êtres les plus vulnérables du monde capitaliste : ce sont des chômeurs en puissance".

Michel AUDIARD



Plan sobriété du gouvernement : un enfumage pour passer l'hiver?

Le 6 octobre 2022, le gouvernement a présenté son plan de sobriété qui devrait soi-disant permettre à la France de passer l'hiver sans coupure d'énergie et de réduire sa consommation énergétique de 10% en 2 ans.

Alors que la crise énergétique que nous traversons était l'occasion d'accélérer la nécessaire transition environnementale, de sortir l'énergie du marché concurrentiel et d'en faire un service public accessible à toutes et tous, d'investir massivement dans la rénovation des bâtiments et des logements, le plan exposé ce jour relève encore d'un exercice de communication, d'une politique des petits pas, sans remise en cause du système, sans contrainte pour les entreprises et sans vision à moyen et long terme.

Il en est ainsi de la baisse de température dans les logements, entreprises, locaux commerciaux et culturels et de la non-fourniture d'eau chaude dans les sanitaires des bâtiments publics alors que 12 millions de Français sont en grande précarité énergétique et que 7 millions de logements sont considérés comme des passoires thermiques.

Un grand plan d'investissement dans la rénovation des bâtiments associé à une revalorisation des métiers de la rénovation et une interdiction des coupures et limitation d'énergie auraient été des mesures d'ampleur.

Ce contexte aurait aussi pu inspirer le gouvernement sur des mesures fortes, en matière de financement de la recherche et développement pour rendre nos processus de production moins énergivores et moins impactant sur l'environnement, tout en améliorant les conditions de travail des salariés.

Cela aurait pu être l'occasion d'annoncer un plan d'investissement dans les réseaux de transports publics, qu'ils soient ferroviaires ou routiers, pour offrir une alternative crédible à la voiture individuelle pour les personnes et permettre un report modal pour le transport de marchandises.

La crise énergétique et l'explosion des prix de l'énergie engendrent des situations dramatiques pour les usagers.

La CGT a fait part de ses 25 mesures d'urgence pour l'énergie à la Première ministre.

Ces mesures s'adressent à l'ensemble des usagers, particuliers ou entreprises, aux collectivités locales et permettent d'avoir un impact sur la consommation et le coût de l'énergie, à l'exemple :

- 🕒 de la sortie du marché de l'électricité et la création d'un pôle public de l'énergie
- 🕒 du retour à un tarif réglementé de l'électricité et du gaz
- 🕒 de la baisse de la TVA à 5,5%
- 🕒 d'un plan massif de rénovation énergétique des bâtiments et la création d'une filière industrielle.

Pour les fonctionnaires, l'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice ne couvre ni les 10 années de gel, ni la hausse de l'inflation, ni le tassement des grilles indiciaires (à ce jour, les 7 premiers échelons des agents C et les 3 premiers des B sont identiques au SMIC).

Il est urgent d'améliorer le sort des agents.

Il faut investir dans la Fonction publique ! La CGT Finances Publiques revendique pour nos salaires notamment une revalorisation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice avec rattrapage et indexation sur l'inflation, la revalorisation des grilles, des rémunérations plus justes pour les non-titulaires.



« TOUT SAUF NOUS AUGMENTER : Pour aider à supporter la crise et une inflation galopante, la réponse gouvernementale oscille entre coups de pouce ponctuels et injonctions. Du côté coups de pouce, nous avons l'aide à l'achat de carburant (mais pas de TIPP flottante...), le déblocage de l'épargne salariale (encore faut-il en avoir), la suppression de la redevance audio (mais qui sera compensée budgétairement), le bouclier tarifaire énergétique, la mise en place de rachat de RTT (au détriment du temps de repos)... »

« Celui qui accepte le mal sans lutter contre lui coopère avec lui »

Martin Luther King